

L'AJA ROIX

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



Aïe!

La veille du mariage de M. N... et de Mlle Y... Dans le grand salon, les cadeaux sont entassés... On dirait un musée... Il y a des bronzes, de l'argenterie, des meubles, des bijoux, des choses, mais au milieu de toutes ces choses, artistiques, précieuses ou altières, une place à part est faite à un tout petit car : de briquet, blanc et or, sur lequel se détache, peinte en couleurs, une coquette voiture automobile.

Panhard : 16 chevaux H-P. A mes chers petits enfants Souvenir de leur grand-mère. Vous avez fait cela... grand-mère! Et votre fille n'est ni médecin, ni industrielle, ni commerçante, ni quelque chose d'analogue.

Une famille bourgeoise vivait en parfait bonheur et tranquillité : trente mille francs de rente ; père, mère, deux filles, deux fils ; coupé ou victoria, suivant la saison, mais toujours traîné par un brave vieux cheval, auquel on avait confié tous les bébés et toutes les nonnues depuis quatorze ans.

Un soir - soit fatal - le père dit à sa femme, en tournant son café : Tu ne sais pas... les Armand achètent une auto... LES DEUX FILS, en chœur. - Et les Herminette... et les Gabrielle... et les Dubois... et tout le monde... Il n'y a plus que nous...

LE PERE. - On croise encore tout de même des chevaux au bois... UN GARÇON. - Oui... Farroir municipal.

LE PERE. - Mais non! lui aussi est devenu automobile! Monsieur et Madame semblent réfléchir.

UN GARÇON. - Si le cœur vous en dit... je connais une occasion étonnante : une Panhard 16 chevaux à vendre... Elle appartient à un médecin qui en cherche une plus forte.

LE PERE. - Nous n'avons pas une fortune suffisante... LA MERE. - Certainement! Il faut être raisonnable... ne pas prendre exemple sur tel ou tel... LE GARÇON. - Mais là... pour une belle limousine...

LE PERE. - Entendu! C'est une belle limousine! LE GARÇON. - Et en se plaçant rien qu'au point de vue spéculation, il y a trois mille francs à gagner, sans même s'en servir.

Vêtements signés d'approbation de tous les garçons et de toutes les filles. LE PERE, résolu. - Eh bien! je ne les gagnerai pas! On va se coucher, les fils sortent en traitant un peu les pères.

Monsieur et Madame. Monsieur s'arrangent les moustaches pour la nuit. - Sais-tu où il a déniché cette limousine? - Oui... 85, boulevard Haussmann... Tu voudrais la voir?... Je veux et je ne veux pas... Où est-elle?... Là... à côté... Jules m'a dit qu'elle était vraiment très jolie!

Qu'en penses-tu, toi? Madame, très affairée, au fond d'un tiroir. - Oh! tu feras comme tu voudras... - Notre cheval n'a plus que trois lames... Evidemment, il faudra se décider un jour ou l'autre : acheter un nouveau cheval, et alors d'autres harnais, une autre voiture... Ou une auto... Je ne vois pas d'autre combinaison; et comme l'occasion n'a qu'un cheveu!

Silence... Monsieur sépare ses moustaches en deux parties égales. MONSIEUR. - Alors... tu serais d'avis?... MADAME. - Je ne suis d'aucun avis! MONSIEUR, rêveur. - Moi, aussi.

On a décidé d'acheter l'auto. Le père ne vit plus... filles et fils sont fous de joie, Madame sourit aux anges... Songez donc ce qu'on va gagner de temps... on n'aura plus le contact des garçons... Et puis, c'est vraiment chic de circuler en limousine. Il n'y a que les profanes ou les envieux pour nier cette évidence.

registre de l'état-civil, M. Dérot, directeur de l'école de Nice, a découvert que le chef des Mills, dont on va bientôt célébrer le centenaire, s'appelait non pas Garibaldi, mais Garibaldo.

Le jeune homme prend une plume sur la table voisine, fait un pâté, écrit un mot, le rature, puis rend la carte à l'employé qui, imperturbable, lui donne un timbre de dix centimes.

Prix d'achat... 15 000 francs. Chauffeur non nourri... 250 francs par mois, soit 3 000 francs par an. Rechange des quatre pneus... 1 200 fr. Petites réparations... 750 fr. Garage... 600 fr. Assurance... 600 fr. Impôts... 400 fr. Un fatal... 400 fr. Habillement du chauffeur... 475 fr. Toilette spéciale d'auto pour Monsieur... 200 fr.

Malgré toute sa bonne volonté, Madame n'a jamais pu retrouver sa note personnelle. A tout hasard, on a mis... 150 francs.

Essence (1 litre pour 2 kilomètres). Moyenne... 300 francs par mois, soit 3 600 francs par an.

Sans compter les innombrables majorations de prix dans les hôtels, chez les couturiers, modistes, etc... Quand on possède une auto, on ne peut pourtant pas être traité comme un vulgaire péda- rde! Les notes aussi font 60 à l'heure.

MONSIEUR se grattant l'oreille droite. - Aïe! MADAME faisant aller et venir une de ses bagues. - C'est égal... Cocotte coûtait rudement moins cher!

Voilà, grand-mère, l'histoire toute chaude que je voulais vous raconter, et à laquelle j'ai assisté la semaine dernière à la fin d'un dîner d'amis.

Vous donnez une auto à vos petits-enfants. Et votre fille n'est ni médecin, ni industrielle, ni commerçante, ni quelque chose d'analogue, ce qui changerait la question du tout au tout.

Et ils n'ont pas, au moins, soixante mille livres de rentes. Alors, quel dangereux cadeau! Gare à leur fortune! gare à leur temps! gare à leur mentalité! gare même aux œuvres!

Et c'est vous, mère grand, avec votre vieille expérience qui avez fait cela! Oh! grand-mère!

PIERRE L'ERMITTE. Pour enseigner Dieu - écrit dans la Revue de l'enseignement, en 1894, M. Devins qui fut ensuite directeur de l'École normale de la Seine, - il faut croire en Dieu.

Or, combien trouvers-t-on d'instituteurs, aujourd'hui, dont l'âme soit sincèrement et profondément religieuse? On peut affirmer sans exagération que depuis 1882, l'école laïque publique est, à peu de chose près, l'école sans Dieu.

Quelques citations laïques. Apprends à l'école les devoirs envers Dieu, écrit formellement M. Alexandre Bienc, député au Conseil départemental de Valenciennes, c'est aller contre la laïcité.

La neutralité pure et simple a beau être seule inscrite dans nos lois, personne n'ignore, en effet, que, par la force des choses, l'école laïque a vu se constituer en elle, à côté de sa neutralité confessionnelle, une sorte de doctrine morale positive. S'efforçant d'édifier, hors de tout Évangile et même de tout principe d'éthique universelle, il y aurait avantage pour elle à n'être servie que par des gens qui sont convaincus de l'efficacité de cette morale purement humaine.

Le Journal Officiel publiera demain un décret aux termes duquel M. Leullier, sous-préfet de Lodève (Hérault), est nommé chevalier de la Légion d'honneur (Titres exceptionnels : a été blessé en faisant courageusement inscrire dans nos troupes qui se sont produites le 21 juin 1907, à Pauhan). On se rappelle que le sous-préfet de Lodève avait été séquestré à la Maison du peuple de Pauhan et avait été torturé ment à mal par la population.

Dans les bureaux de poste. Un jeune homme présente au guichet avec une carte postale neuve, déclare qu'il est trompé et désirerait qu'on la remplacât par un timbre de même valeur.

On lui répond que sa carte est neuve, et qu'on ne la pourrait échanger que si elle était hors d'usage.

Une note officielle donne quelques renseignements sur le nouveau projet de loi de M. Briand. Nous la reproduisons intégralement :

M. Aristide Briand, ministre des Cultes, a déposé cette après-midi sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif à la liquidation des biens des établissements ecclésiastiques auquel le Comité du Conseil des ministres faisait hier allusion.

Ce projet d'inspire, dans quelques-unes de ses dispositions, de la proposition de loi due à l'initiative de M. Raymond, député de la Charente, laquelle avait pour but de liquider les charges afférentes aux biens des anciens établissements ecclésiastiques.

Il simplifie considérablement la procédure concernant l'attribution de ces biens à des établissements d'assistance ou de bienfaisance, il rend possible, à bref délai, et dans la plus part des cas, sans frais, la solution des difficultés relatives soit aux charges sus-indiquées, dont l'exécution a cessé d'être possible, soit aux dettes que les établissements ecclésiastiques ont laissées impayées au moment de leur disparition.

Le paiement de ces dettes se trouvera désormais assuré dans des conditions satisfaisantes et de manière à ce que ni les établissements attributaires, ni les communes, n'aient à les supporter.

D'autres dispositions du projet sont relatives soit aux églises qui étaient propriétés des Fabriques et qui demeurent affectées au culte, en vertu de la loi du 6 janvier 1907, soit aux maisons de retraite et maisons de secours constituées, sous le régime concordataire, au profit de personnes âgées ou infirmes, dont le fonctionnement doit continuer en faveur des intéressés, soit aux meubles placés dans les édifices du culte, et aux livres rares, manuscrits précieux, objets d'art ayant fait partie de patrimoine des établissements publics du culte.

L'empressement et l'unanimité avec lesquels les établissements d'assistance et de bienfaisance ont décliné les offres de dévolution des biens ecclésiastiques nécessitent une intervention législative.

La dévolution qui devait se faire aussitôt après la promulgation de la loi du 2 janvier 1907 demeure en suspens, à raison de l'absence de cette loi, de la charge des dettes et des procès sans nombre en révoquant qui surgissent de partout et aboutissent presque universellement aux révoications demandées.

Notre devoir est d'attendre le texte officiel avant d'apprécier. En attendant, nous ne pouvons que constater combien il est plus logique et plus honnête de laisser les fondations à ceux qui les avaient reçues et avaient mission d'acquiescer les charges.

On a insolentement foulé aux pieds la volonté sacrée des morts.

CONSEIL DE CABINET. Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau.

Le Conseil a décidé de reporter du 21 au 28 juillet la date des élections au Conseil général, afin de permettre à la Chambre de discuter plus longuement le projet d'impôt sur le revenu.

RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE. Les ministres se sont également occupés de la discussion sur le projet de loi de la Chambre sur le projet modifié par le Sénat et tendant au renouvellement de la classe 1902.

Les ministres ont également discuté les modifications proposées par le Sénat, principalement en ce qui concerne la disposition fixant le renouvellement à partir du 15 juillet. Sur ce dernier point, le gouvernement posera la question de confiance.

LE SAUT

DANS LE PLUS REDOUTABLE INCONNU

C'est fait. En présence d'une des situations les plus périlleuses qu'ait connues la France, 323 députés ont donné leur confiance à M. Clemenceau pour dénouer toutes les crises : la crise économique, la crise de violation de la loi, la crise d'indiscipline dans l'armée, la crise d'antimilitarisme, la crise révolutionnaire... J'en suis sûr, certain, et il n'y a pas de sorte de crise qui à cette heure ne torture notre pays.

Et ce n'est pas une confiance d'un jour que la Chambre a accordée, ce n'est pas une confiance qu'elle puisse retirer demain on après-demain, et elle vient à en reconnaître l'imprudence, c'est sans confiance de trois ou quatre mois, une confiance aveugle et irrévocable ; une confiance qui fait de M. Clemenceau, durant toute l'intersession parlementaire, le dictateur omnipotent.

Je le demande à chacun des 323 qui ont voté en bloc la confiance : A cette heure, les souffrances viticoles sont plus aiguës qu'elles ne le furent jamais. Croyez-vous que M. Clemenceau ait acquis par ses aptitudes, par ses études, par son genre de vie, les connaissances et les aptitudes nécessaires à leur allègement ?

A cette heure les souffrances ont enflé la colère et l'insurrection. Croyez-vous que M. Clemenceau, par son tempérament hanté de l'esprit de paradoxe et de la recherche des aventures extraordinaires, par son caractère tour à tour faible et violent, soit capable d'apaiser la colère et d'arrêter l'insurrection ?

A cette heure, la loi est violée. Croyez-vous que M. Clemenceau, qui, longtemps avant cette heure, s'est fait un jeu de la violer, soit qualifié pour en rétablir le respect ?

A cette heure, les cas les plus graves d'indiscipline se manifestent dans l'armée. Croyez-vous que les causes de cette indiscipline ne remontent pas à M. Clemenceau et à son aller ego, M. Piquart ? Croyez-vous que la disgrâce des meilleurs chefs sur la dénonciation des plus mauvais capotiers botliers et soit étrangère ? M. Clemenceau a cherché une cause moins compro-

mettante, celle du recrutement régional. Je ne dis pas que cela-là n'y soit pas aussi. Mais le recrutement régional n'est-il pas son œuvre ? Croyez-vous, après cela, qu'il soit désigné pour défaire ce qu'il a fait, pour rétablir dans l'armée l'esprit de discipline et de sacrifice, qu'il en fasse une propagande effrayante. Croyez-vous que M. Clemenceau, qui a condamné toutes les mesures pour l'enlever, et renversé tous les ministères qui les ont prises, soit homme à l'arrêter ?

A cette heure, la révolution déborde. Lorsqu'il n'est pas en des procès intentés aux révolutionnaires coupables d'appel au meurtre, à l'insurrection, à la désertion ou son exemple ne soit invoqué par la défense et où les accusés ne s'écrient à l'envi : C'est M. Clemenceau qui nous a excités, organisés et armés, croyez-vous que M. Clemenceau soit le sauveur qui en arrêtera le cours ?

Et c'est cependant à ce même Clemenceau, impulsant par son ignorance, en péché par son tempérament et par son caractère, paralysé par son passé, c'est à lui que vous donnez la mission de confiance (je cite le texte de votre ordre du jour) : d'assurer le respect de la loi et la pacification du Midi ?

Croyez-vous qu'il le puisse, croyez-vous qu'il le fera, si ce n'est dans le sang, cette tâche indéfinissable des gouvernements qui le font couler ?

Un député a donné hier une explication de votre inexplicable vote, Messieurs les 323 ! - En ayant les débits de tabac à 6 et 4 dit au moment où vous alliez voter.

Sans doute, de bien petites choses entraînent de bien graves conséquences. C'est ainsi que M. Sarrien a déclaré, hier, que les critiques dirigées contre lui par M. Jaurès dans son article de l'Humanité le froissent au point qu'il voterait et ferait voter pour M. Clemenceau.

Mais je me refuse à croire que vous ayez vendu les destinées de la France à M. Clemenceau pour un débit de tabac ! J'ai mieux pensé que par un prodige qui se renouvèle trop souvent pour le malheur de la France, raisonnables personnellement, en bloc vous êtes inconscients, vous êtes fous !

Les révoltes du 17^e à Gafsa. Hier matin, vers 10 heures, les croiseurs Du Chayot et Desaix furent signalés et ne tardèrent pas à être en vue. Ils ne mouillèrent qu'à 1 h 1/2.

Le voyage de Sfax à Gafsa s'est effectué sans incident. A 3 h 15 du matin, le train transportant les mutins arrive à la gare de Gafsa. Il fait encore nuit. Les compagnies descendent une à une, se rangent par files de quatre sur la route et forment les faisceaux.

Le jour se lève. Il souffle une forte brise. Après un instant de repos, le bataillon met écu au dos. Les hommes sont fatigués par le voyage

Un travail à Gafsa sous la citadelle. partie du reste est libérée le 12 juillet et une

Le Comité de défense viticole de Béjaïra vient d'adresser à M. Pasteur, député du Gard, la pétition suivante :

Familles des soldats du 17^e sont profondément angoissées au sujet de leurs fils envoyés sous climat meurtrier. Emotion profonde causée paroxysme de colère en présence de la répression avant que enquête préalable ait été établie et proportionnelles responsables encourues. La pétitionnaire sollicite votre intervention contre cette mesure inhumaine.

De son côté, le Comité de défense de Niessan a adressé à M. Aïdy pour être transmis à M. Pasteur, un télégramme de protestation contre la mesure prise à l'égard du 17^e par le ministre de la Guerre.

L'agitation dans le Midi. Les viticulteurs résistent. 1 500 députés des Comités viticoles - un par Comité - de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, se sont réunis, hier, à Argelliers, dans un vaste chalet.

M. Fauchillon est cet ancien adjoint au maire de Carcassonne qui jeta son écharpe au dernier meeting de Montpellier. Il prononce quelques paroles émus à la mémoire de ceux qu'il appelle les martyrs de la cause viticole. Puis il donne lecture de la motion préjudicielle élaborée par le Comité de Narbonne. Cette motion déclare que toutes les discussions ne pourraient être qu'offenseuses et qu'aucune résolution ne pourra être prise tant que les prisonniers ne seront pas rendus à la liberté. Sur cette question des prisonniers, il y a unanimité.

M. Paul Broc, qui parle ensuite, est négociant en vins et propriétaire à Montpellier. Neveu de M. Pommiès-Leanhard, c'est lui qui délivra l'autre jour le sous-préfet de Lodève. L'orateur demande que toutes les décisions prises soient étudiées ensuite par les différents Comités de façon à recevoir une approbation définitive ultérieure. Il recommande le calme. Il va même jusqu'à re-

La Journée

En un Conseil de Cabinet tenu ce matin, les ministres ont décidé de reporter les élections cantonales au 28 juillet et d'appuyer devant la Chambre les modifications du Sénat au projet du renouvellement de la classe 1902.

Après une discussion qui n'a pris fin qu'à minuit et demi, les interpellations sur l'attitude du gouvernement dans les événements du Midi ont été classées par le vote à 90 voix de majorité (323 voix contre 233) d'un ordre du jour approuvant ses déclarations.

La Chambre a donc tenu à associer sa responsabilité à celle de M. Clemenceau. Puisse la France ne pas payer trop cher cette résolution.

Le Sénat a voté sans modification le projet de loi sur le mouillage et le tirage des vins.

1 500 députés des Comités viticoles réunis à Argelliers ont décidé la réclamation la plus vive satisfaction.

Les mutins du 17^e sont arrivés à Gafsa sans incident.

Une note officielle donne quelques détails sur le nouveau projet de loi Briand dont il convient d'attendre le texte pour l'apprécier.

ETRANGER. - Un grave attentat terroriste a eu lieu à Scharopol.

ROME

Notre correspondant nous télégraphiait hier : Rome, 29 juin. Le Pape descendit dans la basilique vaticane fermée, accompagné de prêtres de la Cour pontificale, de ses familiers et de gardes suabes, et pria longuement près du tombeau de saint Pierre, puis il vint baiser le pied de la statue du prince des apôtres.

PIERRE X ET LE PATRONAGE DES EPINETTES. Nous empruntons à la Semaine religieuse de Paris la bénédiction que S. S. Pie X a daigné écrire de sa main au bas de sa photographie, à l'adresse du patronage des Epinettes :

A nos chers Fils, les directeurs et les jeunes gens membres de la pieuse Société de Saint-Joseph des Epinettes, à Paris, qui, victimes d'une impie et lâche agression, ont eu l'amère douleur de voir leur excellent directeur, l'abbé Firmery, gravement blessé, et leur cher camarade odieusement assassiné ; au même temps qu'avec tous ceux qui, animés de simples sentiments d'humanité, nous déplorons ce crime abominable et nous compatissons au chagrin de la mère désolée du très cher Hippolyte Debrosse, nous adressons à Nos chers Fils Nos félicitations, car il est glorieux à des catholiques de « souffrir l'outrage pour le nom de Jésus » ; Nous implorons pour eux du Seigneur, la force de pardonner à leurs ennemis et le courage chrétien dans les épreuves, et Nous leur accordons, avec effusion de cœur, la bénédiction apostolique.

Au palais du Vatican, le 14 juin de l'an 1907. PIE X, PAPE.

FLEURS DES SAINTS. La servante de Dieu, Marie-Louise de Jésus, morte en odeur de sainteté en 1875, écrivait : « Le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, tandis que j'entendais la messe en leur honneur, après avoir reçu bien des grâces, je vis, au troisième Agnus Dei, sortir du Purgatoire une multitude d'âmes. Je compris que leur nombre était en rapport avec celui des âmes que les deux apôtres convertirent en leurs premières prédications. » (Sa vie, par le P. Radente).

ABONNEMENTS DE VACANCES. * Orelis « quotidienne » (six pages) - Pour la France et l'Algérie : 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bandes, soit : 1 fr. 50 pour un mois ; 4 fr. 50 pour deux mois ; 8 fr. 50 pour trois mois ; Ce prix de faveur est réservé aux abonnés servis habituellement par nos Comités et n'est accordé que sur la demande du directeur du Comité.

MM. les séminaristes peuvent recevoir la Croix à ce tarif pendant les mois d'août et septembre, en France et en Algérie, le Noël est envoyé moyennant la somme de 1 franc et 1 fr. 50 pour l'Union postale. Chaque semaine, un numéro de 32 pages.

Gazette

L'école sans Dieu

Pour enseigner Dieu - écrit dans la Revue de l'enseignement, en 1894, M. Devins qui fut ensuite directeur de l'École normale de la Seine, - il faut croire en Dieu.

Or, combien trouvers-t-on d'instituteurs, aujourd'hui, dont l'âme soit sincèrement et profondément religieuse? On peut affirmer sans exagération que depuis 1882, l'école laïque publique est, à peu de chose près, l'école sans Dieu.

Quelques citations laïques. Apprends à l'école les devoirs envers Dieu, écrit formellement M. Alexandre Bienc, député au Conseil départemental de Valenciennes, c'est aller contre la laïcité.

La neutralité pure et simple a beau être seule inscrite dans nos lois, personne n'ignore, en effet, que, par la force des choses, l'école laïque a vu se constituer en elle, à côté de sa neutralité confessionnelle, une sorte de doctrine morale positive. S'efforçant d'édifier, hors de tout Évangile et même de tout principe d'éthique universelle, il y aurait avantage pour elle à n'être servie que par des gens qui sont convaincus de l'efficacité de cette morale purement humaine.

Le Journal Officiel publiera demain un décret aux termes duquel M. Leullier, sous-préfet de Lodève (Hérault), est nommé chevalier de la Légion d'honneur (Titres exceptionnels : a été blessé en faisant courageusement inscrire dans nos troupes qui se sont produites le 21 juin 1907, à Pauhan). On se rappelle que le sous-préfet de Lodève avait été séquestré à la Maison du peuple de Pauhan et avait été torturé ment à mal par la population.

Et l'on sait aussi que - chose plus piquante encore - le sous-préfet prisonnier n'avait obtenu son élargissement que sur la signature des quatre membres du Comité d'Argelliers écroués à la prison de Montpellier, qu'il avait plus ou moins fait incarcérer.

Un journal de l'Yonne rappelait ces jours-ci que M. Leullier, naguère sous-préfet dans ce département, s'était rendu célèbre en présentant en ces termes sa mère à l'archevêque du diocèse : - Monsieur, voici la meilleure chrétienne de votre diocèse. Pourtant M. Clemenceau n'en fait pas un clercal puisqu'il le déclare ! Garibaldi, Garibaldo. Allons, bon, voilà que Garibaldi s'appelle Garibaldo. En procédant à des recherches sur les

Les révoltes du 17^e à Gafsa

Hier matin, vers 10 heures, les croiseurs Du Chayot et Desaix furent signalés et ne tardèrent pas à être en vue. Ils ne mouillèrent qu'à 1 h 1/2.

Le voyage de Sfax à Gafsa s'est effectué sans incident. A 3 h 15 du matin, le train transportant les mutins arrive à la gare de Gafsa. Il fait encore nuit. Les compagnies descendent une à une, se rangent par files de quatre sur la route et forment les faisceaux.

Le jour se lève. Il souffle une forte brise. Après un instant de repos, le bataillon met écu au dos. Les hommes sont fatigués par le voyage

Un travail à Gafsa sous la citadelle. partie du reste est libérée le 12 juillet et une

Le Comité de défense viticole de Béjaïra vient d'adresser à M. Pasteur, député du Gard, la pétition suivante :

Familles des soldats du 17^e sont profondément angoissées au sujet de leurs fils envoyés sous climat meurtrier. Emotion profonde causée paroxysme de colère en présence de la répression avant que enquête préalable ait été établie et proportionnelles responsables encourues. La pétitionnaire sollicite votre intervention contre cette mesure inhumaine.

De son côté, le Comité de défense de Niessan a adressé à M. Aïdy pour être transmis à M. Pasteur, un télégramme de protestation contre la mesure prise à l'égard du 17^e par le ministre de la Guerre.

L'agitation dans le Midi. Les viticulteurs résistent. 1 500 députés des Comités viticoles - un par Comité - de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, se sont réunis, hier, à Argelliers, dans un vaste chalet.

M. Fauchillon est cet ancien adjoint au maire de Carcassonne qui jeta son écharpe au dernier meeting de Montpellier. Il prononce quelques paroles émus à la mémoire de ceux qu'il appelle les martyrs de la cause viticole. Puis il donne lecture de la motion préjudicielle élaborée par le Comité de Narbonne. Cette motion déclare que toutes les discussions ne pourraient être qu'offenseuses et qu'aucune résolution ne pourra être prise tant que les prisonniers ne seront pas rendus à la liberté. Sur cette question des prisonniers, il y a unanimité.

M. Paul Broc, qui parle ensuite, est négociant en vins et propriétaire à Montpellier. Neveu de M. Pommiès-Leanhard, c'est lui qui délivra l'autre jour le sous-préfet de Lodève. L'orateur demande que toutes les décisions prises soient étudiées ensuite par les différents Comités de façon à recevoir une approbation définitive ultérieure. Il recommande le calme. Il va même jusqu'à re-